



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0648

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement de la gare de la Part-Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux études de projet**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements**

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havarard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Pallega.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0648**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement de la gare de la Part-Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux études de projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le protocole REAL signé le 22 février 2005 prévoit l'amélioration de l'intermodalité sur le site de la Part-Dieu et de ses abords.

En application de ce protocole, il est demandé à la Communauté urbaine, sous forme de convention partenariale, une participation financière aux études de projet pour la réalisation de la première phase des aménagements de la gare de la Part-Dieu à court terme.

Le projet est sous pilotage de la SNCF. D'un commun accord entre les partenaires (région Rhône-Alpes (RRA), Communauté urbaine, Sytral, Réseau ferré de France (RFF)), l'étude de solutions de reconfiguration du pôle d'échanges et de réorganisation des circulations à l'intérieur de la gare a pour objectif de faciliter et fluidifier les cheminements et d'accompagner l'évolution de la fréquentation jusqu'en 2013, tout en répondant aux enjeux suivants :

- mettre la gare aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite d'ici 2011,
- améliorer la sécurisation des voyageurs en attente aux quais et dans le hall,
- préserver la fonction d'axe urbain piéton de la gare, participant au maillage du quartier Part-Dieu.

Le programme des études est le suivant :

- organisation fonctionnelle de l'espace, des mobiliers et équipements,
- zones d'attente dans le hall,
- téléaffichage : tableaux départ-arrivée, tableaux de jalonnement, tableaux de composition actuels, tableaux de voie ainsi que signalétique et équipements sur les quais et celle sur les façades de la gare,
- signalétique et information dans le hall y compris information générale (bulle d'accueil, plan de gare et de quartier, etc.) et information conjoncturelle,
- mobigare : application du programme national relatif à la loi sur l'égalité des chances : hiérarchisation de l'information, agrandissement de la taille des messages dits prioritaires, jalonnement, intégration des messages de civilité, ...),
- organisation de la distribution automatique (distributeurs de billets SNCF et distributeurs automatiques des concessions) et la publicité,
- vidéosurveillance,
- protection des équipements anti-pigeons,
- alimentation électrique des installations de la gare,
- composteurs, valideurs, parcs à chariots et poubelles dans le hall.

Pour la phase 1, les cofinanceurs sont la SNCF, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et le Sytral. Le besoin de financement des études de projet est estimé à 610 000 € HT.

La répartition des financements des partenaires, proportionnelle aux flux d'usagers dans la gare, est la suivante (en € HT courants) :

Libellé	Total	SNCF(*)	Communauté urbaine de Lyon	Sytral
pourcentage	100 %	66 %	17 %	17 %
total (en €)	610 000	402 600	103 700	103 700

(*) Le mode de participation de la région Rhône-Alpes, inclus dans la part de 66 % de la SNCF, fait l'objet d'un accord spécifique entre la région Rhône-Alpes et la SNCF.

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA.

Le projet est inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

La participation communautaire est à prévoir en crédits de paiement sur 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Communauté urbaine aux études de projet d'aménagement de la gare de la Part-Dieu (phase 1) sous forme de subvention à la SNCF, pour un montant de 103 700 € nets de taxes,

b) - la convention correspondante entre la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, le Sytral et la SNCF.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, au titre de l'enveloppe 2009, pour un montant de 103 700 € sur l'opération Projet REAL : aménagement de la gare de la Part-Dieu, à prévoir en crédits de paiement sur 2009.

4° - **La somme** à payer sera portée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.